

B-Comines: Construction work

OJ S 86/2013 03/05/2013

Contract notice

Works

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Lysco SCRL

Postal address: Rue Beauchamp 2

Town: Comines

Postal code: 7780

Country: Belgium

For the attention of: M. Bauffe Thierry, directeur-gérant

E-mail: lysco@skynet.be

Telephone: +32 56557771

Fax: +32 56557810

Internet address(es):Address of the buyer profile: http://marchespublics.wallonie.be/fr/index.html?ID_AVIS=302687**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Other: Société de logement de service public

I.3. Main activity

Housing and community amenities

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Lysco à Comines - Marché public conjoint de travaux - Conception, construction, financement et commercialisation d'un ensemble résidentiel

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Works

Design and execution

Main site or place of performance: 7783 - Le Bizet - Sentier de Gand

NUTS code BE324 Arr. Mouscron

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le marché public est un marché public conjoint de travaux, au sens de l'article 5 de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, qui a pour objet, sur le Site, la conception, la construction, le préfinancement et la commercialisation du Programme privé dont toutes les composantes sont destinées à être vendues à des tiers-acquéreurs aux seuls risques de l'adjudicataire.

II.1.6. CPV code(s)

45000000 Construction work

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Un cautionnement doit être constitué par l'adjudicataire ou par un tiers conformément aux modalités énoncées à l'article 5 du Cahier général des charges. L'adjudicataire est tenu de constituer un cautionnement fixé à 5 % du Coût de construction de la première phase du Programme privé proposé dans son offre. Le cautionnement devra être constitué dans les 30 jours calendrier à compter de la notification de l'attribution du Marché public. Le document original attestant de la constitution du cautionnement doit être transmis directement au Pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire devra solliciter la mainlevée du cautionnement conformément aux modalités de l'art. 9 § 3 du Cahier général des charges. Le cautionnement sera libéré lors de la survenance du premier des événements suivants :- à la vente aux tiers acquéreurs des quotités/parties de terrain du Site relatives au dernier Logement du Programmé privé de l'Adjudicataire ;- à la vente à l'Adjudicataire des quotités/parties de terrain du Site relatives aux Logements restés invendus, en application de l'Option de vente.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

La forme juridique est libre. Il peut s'agir d'une personne morale ou physique agissant seule ou d'une société momentanée constituée de plusieurs personnes morales. Un même opérateur économique ne peut introduire qu'une seule fois une Offre, que ce soit à titre individuel ou comme membre d'une société momentanée. La présente restriction ne s'applique pas aux sous-traitants des soumissionnaires.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Voir cahier des charges.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Les soumissionnaires qui se trouvent dans un des cas d'exclusion visés aux articles 17 et 17 bis de l'AR du 8 janvier 1996 sont exclus de la participation au Marché public. Chaque soumissionnaire (ou, en cas d'association, chacun des membres de l'association) doit démontrer qu'il ne se trouve pas dans une des conditions d'exclusion visées à l'article 17 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996, à savoir: 1° ne pas être en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, ou dans toute autre situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les réglementations nationales; 2° ne pas avoir fait aveu de faillite ou faire l'objet d'une procédure de liquidation, ou de toute autre procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales; 3° ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement passé en force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle; 4 ne pas avoir, en matière professionnelle, commis de faute grave dûment constatée par tout moyen dont le Pouvoir adjudicateur pourra justifier; 5° ne pas être en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale conformément aux dispositions de l'article 17 bis de l'arrêté royal du 8 janvier 1996; 6 ne pas être en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi; 7 ne pas s'être rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en application du chapitre I du titre I de l'arrêté royal du 8 janvier 1996. Pour ce faire, le soumissionnaire fournira (et en cas de société momentanée, pour chacun des membres): (i) en ce qui concerne les causes d'exclusion visées à l'article 17, §1, 1° à 4°, à l'article 17, §2, 1°, 2°, 3°, 4° et 7°, une déclaration sur l'honneur selon laquelle le soumissionnaire ne se trouve dans aucun de ces cas d'exclusion; (ii) en ce qui concerne le 5°, une attestation délivrée par l'Office National de Sécurité Sociale conformément aux exigences de l'article 17 bis §1er de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 (soumissionnaire belge) ou de l'article 17 bis § 2 de cet arrêté (soumissionnaire étranger); (iii) en ce qui concerne le 6°, une attestation délivrée par l'Administration des Contributions Directes ou par l'organisme compétent s'il s'agit d'une personne morale de droit étranger, de laquelle il ressort que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations relatives aux impôts directs; (iv) en ce qui concerne le 6° également, une attestation délivrée par l'Administration de la TVA ou par l'organisme compétent s'il s'agit d'une personne morale de droit étranger, de laquelle il ressort que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations relatives à la TVA; (v) un extrait de casier judiciaire (de la personne morale si le soumissionnaire est une personne morale).

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Une déclaration relative au chiffre d'affaires global ainsi qu'au chiffre d'affaires annuel relatif aux travaux réalisés au cours des 3 dernières années. Sans préjudice de la législation relative à l'agrégation des entrepreneurs de travaux, la capacité financière et économique des soumissionnaires devra être justifiée par : sur les 3 dernières années, un chiffre d'affaires global annuel moyen du soumissionnaire (ou, en cas de société momentanée, un chiffre d'affaires combiné des membres de la société momentanée) égal au minimum à (10) millions EUR.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

A) Le soumissionnaire doit satisfaire aux exigences de l'agrégation en classe 8, catégorie D conformément à l'article 3 de la loi du 20 mars 1991 organisant l'agrégation d'entrepreneurs de travaux.

B) La capacité technique en matière de conception de logements du soumissionnaire est démontrée par au minimum 2 et maximum 3 références relatives à des projets exécutés au cours des 5 dernières années. Les certificats de bonne exécution du maître de l'ouvrage sont joints. La conception faisant l'objet de la référence doit concerner un projet d'ensemble de minimum 50 logements. Les références relatives à des projets de bureaux, de commerces, d'hôtels ou d'autres ouvrages que des logements ne seront pas prises en considération. Le coût de construction hors TVA de ces projets devra être chacun de minimum 5 millions EUR.

C) La capacité technique en matière de construction du soumissionnaire est démontrée par au minimum 3 et maximum 5 références relatives à des projets exécutés au cours des 5 dernières années. Les certificats de bonne exécution du maître de l'ouvrage seront joints. La nature des travaux réalisés doit concerner un projet d'ensemble de minimum 50 logements. Les références relatives à des projets de bureaux, de commerces, d'hôtels ou d'autres ouvrages que des logements ne seront pas prises en considération. Le coût de construction hors TVA de ces projets devra être chacun de minimum 5 millions EUR.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Valorisation du site. Weighting 30

2. Logements rétrocedés. Weighting 20
3. Qualités urbanistiques et architecturales. Weighting 40
4. Délai achèvement première phase programme privé. Weighting 5
5. Durée proposé de la renonciation aux droits d'accession. Weighting 5

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

2013-35

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 31.5.2013 - 11:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

20.9.2013 - 14:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 20.9.2013 - 14:00

Place:

Salle de Réunion Lysco - Rue Beauchamp 2 à 7780 - Comines

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: La séance d'ouverture des offres est publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:

no

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

29.4.2013